

SECTION 1 : IDENTIFICATION**NOM DU PRODUIT : PetSafe SSSCat Refill****NUMÉRO DU PRODUIT : 378217****Urgence médicale 1-800-633-9576****NUMÉRO CAS : 811-97-2****INFOTRAC : 1-800-535-5053****FAMILLE DU PRODUIT : Propergol****HMIS: Santé 1 Réactivité 1 Inflammabilité : 0****CLASSIFICATION NFPA EN TANT QU'AÉROSOL: Niveau un****SECTION 2 : COMPOSANTS DANGEREUX**

| NOMS(S) DU COMPOSANT | LIMITES D'EXPOSITION | |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | NO CAS | CONCENTRATION (%) |
| 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane | 811-97-2 | 100 |

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS**VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES :**

L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.

Effets possibles sur la santé :

CONTACT AVEC LES YEUX : En contact avec du liquide ou du gaz réfrigéré, peut provoquer des brûlures ou des gelures. Peut causer des irritations aux yeux. Peut provoquer des larmoiements, des rougeurs ou de l'inconfort.

CONTACT AVEC LA PEAU : En contact avec du liquide ou du gaz réfrigéré, peut provoquer des brûlures ou des gelures. Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer de l'inconfort, du prurit ou des enflures

INHALATION : La mauvaise utilisation l'inhalation non intentionnée peut conduire à la mort sans aucun symptôme précurseur en raison d'une insuffisance cardiaque. Autres symptômes qui sont potentiellement liés à la mauvaise utilisation un abus d'inhalation sont les suivants : Effets d'anesthésie, étourdissement, vertiges, confusion, l'incoordination, état d'inconscience, battement de cœur irrégulier accompagné d'une sensation bizarre au niveau de la poitrine, pouls accéléré, peur, sensation d'évanouissement, étourdissement et faiblesse. Les vapeurs sont plus lourds de l'air et peuvent ainsi causer de suffocation en raison de la réduction de l'oxygène disponible en l'air.

SOMMAIRE DES EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE :

POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNE : Aucune des substances qui entrent dans la composition du produit à des concentrations supérieures ou égales à 5% n'est considérée comme carcinogène par le IARC, le NTP et l'OSHA.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Adopter des mesures préventives pour garantir la santé et la sécurité avant d'entamer toute tentative de secours ou de premiers soins. Pour plus de renseignements, consulter la section 8, Contrôle d'exposition et Protection individuelle de cette FDS.

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas ou contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Demander le conseil d'un médecin si nécessaire.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact avec les peau, rincer immédiatement et à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Procurer des soins contre les gelures, si nécessaire, en réchauffant progressivement la zone touchée.

INHALATION : Faire sortir la personne de l'endroit d'exposition et la faire allonger. Déplacer la personne touchée en plein air. Rester au chaud et au calme. Il se peut qu'il soit nécessaire de pratiquer la respiration artificielle ou de donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

INGESTION : N'est pas considéré comme une voie d'exposition potentielle.

Conseils généraux : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent mais aussi dans d'importe quel cas, consulter un médecin.

NOM DU PRODUIT : PetSafe SSSCat Refill

NUMÉRO DU PRODUIT : 378217

Remarques pour le médecin : En raison des perturbations du rythme cardiaque, des médicaments contenant des catécholamines, comme l'épinéphrine, qui pourraient sauver la vie en cas d'urgence, devraient être utilisés avec une grande précaution.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classification d'inflammabilité NFPA NIVEAU UN aérosol

POINT D'ÉCLAIR : Ne produit pas d'étincelles

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : UEL Aucun selon ASTM E681 **LEL** Aucun selon ASTM E681

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : > 743 C

MOYENS D'EXTINCTION : TELLES QUE RECOMMANDÉES DANS LES ZONES OU SE TROUVENT DES COMBUSTIBLES.

Le récipient peut éclater dans des conditions d'incendie. La décomposition peut se produire. Le contact avec des flammes de soudage ou de chalumeau à de hautes concentrations de réfrigérant peut provoquer des changements visibles à la couleur et la taille de la flamme torche. L'effet de flamme ne se produira qu'à des concentrations de produit bien supérieures à la limite d'exposition recommandée. Par conséquent, arrêter tous les travaux et bien aérer pour dissiper les vapeurs du réfrigérant de la zone de travail avant de produire de nouveau des flammes nues.

HFC-134a est non inflammable à des températures jusqu'à 100C à la pression atmosphérique. Cependant, les mélanges à base de HFC-134a comportant de hautes concentrations d'air à pression élevée et/ou température élevée peuvent devenir combustibles en présence d'une source d'inflammation. HFC-134a peut également devenir combustible au sein d'un environnement riche en oxygène. Si le mélange devient combustible, cela dépend de la température, de la pression et du pourcentage d'oxygène dans le mélange. En règle générale, HFC-134a devrait être interdit lorsque l'air ambiant dépasse la pression atmosphérique ou lorsqu'on a affaire à des températures élevées ou lorsque l'air ambiant est riche en oxygène. HFC-134a ne doit pas être utilisé avec de l'air sous pression afin de vérifier les écoulements ou pour toute autre fin. Les données expérimentales ont également été communiquées pour indiquer la combustibilité du HFC-134a en présence de certaines concentration de chlore.

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser des moyens d'extinction qui conviennent aux circonstances locales et le milieu environnant. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau. L'eau qui s'écoule doit être contenue et neutralisée avant l'évacuation.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Adopter des mesures préventives pour garantir la santé et la sécurité avant d'entamer toute tentative de nettoyage et de contrôle de déversement.

REMARQUE : Revisiter la SECTION 5 avant de passer au nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle appropriée pendant le nettoyage.

DISPOSITIFS DE PROTECTION DU PERSONNEL : Procéder à l'évacuation du personnel vers des endroits sécuritaires. Aérer la zone, notamment des endroits bas ou enfermés où les vapeurs peuvent s'accumuler.

MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL : HFC-134a ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Un appareil respiratoire autonome (SCUBA) est requis en cas de grande émission. Éviter les flammes nues et les températures élevées.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Entreposer dans des récipients étanchement fermés. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles des flammes nues. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, les brumes et les gaz. Ne pas entreposer ou faire déplacer à l'intérieur des récipients non marquées. Ne pas jeter les récipients vides dans un compacteur de déchets. Ne pas entreposer sous le soleil. Entreposer les récipients à des températures inférieures à 120°F. Lire l'étiquette avant l'utilisation.

NOM DU PRODUIT : PetSafe SSSCat Refill

NUMÉRO DU PRODUIT : 378217

SECTION 8 : MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Pour le contrôle des concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition, voir plus bas. Utiliser le produit dans un endroit ventilé adéquatement. La ventilation par aspiration à la source peut s'avérer nécessaire dans certaines opérations.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Tout équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation du matériel. Une évaluation du danger du milieu de travail pour établir les besoins en équipement de protection individuelle doit être faite par un personnel qualifié conformément aux règlements OSHA. Les exigences minimales sont les suivantes : LUNETTES et GANTS DE PROTECTION.

PROTECTION RESPIRATOIRE (PRÉCISER LE TYPE) : En cas de dépassement des limites d'exposition en milieu de travail par un produit ou un quelconque composé (voir Section 2), un respirateur à adduction d'air approprié NIOSH est recommandé faute d'un contrôle environnemental adéquat. Les règlements OSHA autorisent également d'autres respirateurs NIOSH (de type pression négative) dans des conditions précises (se référer à son fournisseur d'équipement de protection) Les mesures administratives et d'ingénierie doivent être mises sur place pour réduire les risques d'exposition.

PROTECTION DES MAINS : En cas de contact bref, aucune mesure préventive n'est nécessaire. En cas de contact fréquent, à répétition et de durée prolongée, utiliser des gants de protection à base d'alcool polyvinylique ou de polyéthylène.

PROTECTION DES YEUX : Des lunettes contre les projections de produits chimiques, conformes aux règlements OSHA, sont recommandées ; Les règlements OSHA autorisent également l'utilisation d'autres types de lunettes de protection (consulter votre fournisseur d'équipement de protection)

PROTECTION DU CORPS : Pour prévenir le contact avec la peau prolongé ou à répétition, utiliser des vêtements imperméables à ce produit. Le choix des objets tels les gants, les bottes, les tabliers ou une combinaison de protection complète dépend des travaux à effectuer.

CONSIGNES CONCERNANT L'EXPOSITION AU MILIEU DE TRAVAIL :

| | | |
|-----------|---|-------------------|
| Substance | Niveau d'exposition applicable au milieu de travail | |
| | OSHA PEL | ACGIH Aucun connu |

La limite d'exposition acceptable DuPont est de 1000 ppm 8 à 12 heures. TWA.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE: Gaz liquéfié

COULEUR : Incolore

ODEUR : Ressemble légèrement à l'éther

DENSITÉ RELATIVE : 1,208 à 25C (Eau =1) **pH :** S.O

DENSITÉ DE VAPEUR (Air = 1) : 3,6 à 25C

POINT D'ÉBULLITION / PLAGE D'ÉBULLITION: -26,1 C

POINT DE FUSION / CONGÉLATION : N/D

PRESSION DE VAPEUR (mmHg or psig à 70°F): 6661 hPa à 25C

VISCOSITÉ (cps à 70°F) cps

SOLUBILITÉ DANS L'EAU % EN POIDS : 1,5 g/l à 25C

VOLATILE: 100 %

NOM DU PRODUIT : PetSafe SSSCat Refill

NUMÉRO DU PRODUIT : 378217

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable, éviter les flammes nues, soudant des arcs ou toute autre source de température élevée qui produit la décomposition thermique ainsi que les rayons de soleil.

INCOMPATIBILITÉ : Les alcalins métalliques, les métaux alcalino-terreux, les métaux frittés et les sels métallisés frittés

PRODUITS DANGEREUX DE LA DÉCOMPOSITION : La décomposition du produit est dangereuse. Les températures élevées (flamme nue, surfaces de métal rayonnantes, etc.) peuvent décomposer le produit, formant de l'acide fluorhydrique et possiblement du fluorure de carbonyle. Ces matériaux sont toxiques et provoquent l'irritation. Éviter le contact avec des produits de décomposition.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Seuil limite de sensibilisation cardiaque : 312975 mg/m³

Seuil limite d'effets anesthésiques : 834600 mg/m³

Les expériences sur animal n'ont pas montré d'effets cancérogènes ou tératogènes. Des concentrations bien supérieures à la valeur TLV indiquée ci-dessus peuvent produire des effets narcotiques. L'inhalation des produits de décomposition à de hautes concentrations peut provoquer de l'essoufflement. L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

TOXICITÉ EN MILIEU AQUATIQUE :

96h Oncorhynchus mykiss (la truite arc-en-ciel) 450 mg/l

48h EC50 Daphnia magna (puce d'eau) 980 mg/l

SECTION 13 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

Les caractéristiques de danger et la classification réglementaire du flux des déchets peuvent être modifiées en raison de l'utilisation du produit. L'utilisateur assume la responsabilité de déterminer la méthodologie d'entreposage, de transport et/ou d'évacuation appropriée dans le cas du matériel utilisé ou des résidus en moment de l'évacuation.

En cas d'évacuation de contenus non utilisés, la solution de choix est de les envoyer à des récupérateurs sous licence ou à des incinérateurs autorisés. Toute pratique d'évacuation doit être conforme aux lois et règlements fédéraux, locaux et d'état. Ne pas déverser dans les égouts, le sol ou dans une masse d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

STATUT DOT : Ce matériel est réglementé par le ministère des Transports des États-Unis.

DOT : Numéro de l'ONU : UN 3159

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane

CLASSE DE RISQUES : 2.2

NUMÉRO D'ÉTIQUETAGE : 2.2

NOM DU PRODUIT : PetSafe SSSCat Refill

NUMÉRO DU PRODUIT : 378217

SECTION 15 : INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

STATUT DE TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT (TSCA): Inscrit

Produits chimiques règlementés par SARA : SARA 313 : Ce matériel ne comprend pas de composés à numéro CAS connu qui dépassent le seuil (de minimis) de niveau à signaler tel qu'établi par SARA Title III, Section 313.

SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT OF 1986 (SARA) TITLE III :

CONCENTRATION CHIMIQUE NUMÉRO CAS %

Aucun n'est répertorié

EPA – NIVEAU FÉDÉRAL : La Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (CERCLA) exige une notification du National Response Center des États-Unis pour la communication/publication des quantités de substances dangereuses qui sont égales ou supérieures aux quantités signalées dans 40 CFR 302.4.

CHIMIQUE NUMÉRO CAS CONCENTRATION % LIMITE HAUTE Numéro RQs IN
Aucun n'est répertorié

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE Aucun n'est répertorié

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

INFORMATION DE RÉVISION

NUMÉRO DE LA VERSION : 1.0001

DATE DE RÉVISION :

DATE D'IMPRESSION : 19/08/2012

Abréviations :

S.O. : Non applicable

N/D : Non déterminée

NE: Non établie

IARC: Le Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Colloque américain des hygiénistes industriel gouvernementaux

OSHA: Occupational Safety And Health Administration

HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux

NFPA: Agence américaine de protection contre les incendies

EPA : NIOSH – US

Environmental Protection Agency (Organisme de protection de l'environnement des États-Unis) National Institute of Occupational Safety and Health

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

REMARQUE : LES RENSEIGNEMENTS COMPRIS DANS CE DOCUMENT SONT TENUS POUR CORRECTS JUSQU'À LA DATE DE L'ÉMISSION DE LA PRÉSENTE. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE SUR LA VALEUR MARCHANDE, L'APTITUDE AUX FINS PARTICULIERS OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST EXPRIMÉE OU À INDIURE EN CE QUI CONCERNE L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE CES RENSEIGNEMENTS OU QUANT AU PRODUIT, À LA SÉCURITÉ DE CE PRODUIT OU AUX DANGERS RELEVANT DE SON UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS ET LE PRODUIT SONT OFFERTS « TELS QUELS » ET, À CONDITION QUE LA PERSONNE QUI LES REÇOIT DÉCIDERÀ SI CE PRODUIT CONVIENT AUX FINS PARTICULIERS DE CELLE-CI ET POURVUE QU'ELLE EN ASSUME LES RISQUES D'UTILISATION.